

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GLOBAL ♦ DIGIT

GLOBAL DIVERSIFIED INVESTMENT GRADE INCOME TRUST

MESURES PARTICULIÈRES VISANT L'OPTION DE RACHAT ANNUEL 2011

Montréal (Québec), le 8 août 2011 – Global Diversified Investment Grade Income Trust (« Global DIGIT » ou la « Fiducie ») annonce aujourd'hui des procédures améliorées de communication de l'information et de dépôt relativement à l'option de rachat annuel des parts de la Fiducie pour cette année. Ces mesures ont été mises en place afin d'aider les porteurs de parts à décider s'ils souhaitent ou non participer à l'option de rachat annuel 2011. Le présent communiqué de presse résume les procédures existantes pour le rachat annuel et les procédures particulières qui ont été adoptées cette année dans l'intérêt des porteurs de parts.

Les grandes lignes de l'information qui figure dans le présent communiqué de presse sont les suivantes :

- La date de rachat annuel pour 2011 est le 31 août 2011.
- **Le prix de rachat annuel sera annoncé dans un communiqué de presse le 29 août 2011 et affiché sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web à l'adresse www.info.fbn.ca/trusts.**
- Les porteurs de parts auront jusqu'à **16 h HAE le 31 août 2011** pour déposer leurs parts ou retirer leurs parts déposées aux termes de l'option de rachat annuel 2011.
- Ces mesures particulières ont été établies conformément à des ententes avec Deutsche Bank A.G., succursale du Canada (« Deutsche Bank »), et avec la Banque Nationale du Canada (« BNC ») visant à fournir à la Fiducie des offres fermes relativement au dénouement du contrat financier et des placements autorisés.
- La Fiducie et Deutsche Bank ont également convenu que, sous réserve de certaines conditions, le montant de l'offre visant le contrat financier sera calculé conformément à des paramètres du marché prédéterminés. Compte tenu de ces paramètres, le prix de dénouement aurait été de 6,37 \$ au 5 août. **Il pourrait y avoir un écart important entre ce prix de dénouement et le prix de dénouement réel devant être annoncé le 29 août.**
- Du vendredi 12 août au vendredi 26 août, la Fiducie annoncera hebdomadairement dans un communiqué de presse le prix de dénouement indicatif à cette date calculé en fonction des conditions du marché à ce moment-là.

Procédure de rachat annuel existante

Aux termes de l'option de rachat annuel existant, les porteurs de parts doivent irrévocablement déposer des parts pour rachat sans connaître le prix auquel elles seront rachetées. Plus précisément, les porteurs de parts doivent déposer des parts de la Fiducie pour rachat annuel en tout temps avant 16 h le 20^e jour ouvrable précédant immédiatement le dernier jour ouvrable du mois d'août de chaque année (une « date de rachat annuel »), alors que le prix de rachat n'est établi qu'à la date de rachat annuel.

Pour 2011, la date de rachat annuel est le 31 août 2011. Aux termes des procédures existantes, la date finale pour déposer des parts pour rachat dans le cadre du rachat annuel 2011 serait le 3 août 2011.

Prix de rachat annuel

Le prix de rachat par part correspond au prix de rachat annuel, soit un prix qui correspond au prix de dénouement par part à la date de rachat annuel.

Le prix de dénouement est le montant qui correspond à la somme (i) du cours acheteur que la Fiducie touche de Deutsche Bank pour résilier la partie applicable des contrats de swaps sur défaillance de crédit intervenus entre Deutsche Bank et la Fiducie (le « contrat financier ») et (ii) de la valeur marchande de la partie des titres de créance remis en garantie des obligations de la Fiducie aux termes du contrat financier (les « placements autorisés »), moins les frais de dénouement. Les frais de dénouement correspondent à la somme de tous les coûts et frais applicables de Deutsche Bank, y compris les frais de résiliation de couverture applicables reliés au dénouement de tranches du contrat financier (y compris les frais de résiliation de couverture), ainsi que les frais d'émission non amortis et un montant au prorata, parmi les porteurs de parts qui ont déposé leurs parts pour rachat, des frais actuels ou futurs qui pourraient autrement diluer la valeur des parts restantes en raison du rachat de parts, jusqu'à la date de résiliation prévisible de la Fiducie (selon la valeur actualisée), qui sont tous pris en compte dans le prix de dénouement.

Toute distribution mensuelle impayée qui est payable aux porteurs de parts inscrits à une date de référence qui tombe au plus tard une date de rachat annuel où des parts sont rachetées (ou seraient rachetées n'eût été du choix de la Fiducie de remettre ces parts en circulation) sera versée à l'égard des parts déposées pour rachat.

Mesures particulières adoptées pour l'option de rachat annuel 2011

Comme il est mentionné ci-dessus, les composantes clés d'établissement du prix de dénouement sont les offres reçues par Deutsche Bank et BNC pour dénouer la partie nécessaire du contrat financier et les placements autorisés dans le cadre du rachat annuel.

Fixation du prix de rachat annuel pour 2011

De façon exceptionnelle, à l'égard du rachat annuel pour cette année, Deutsche Bank et BNC se sont engagées envers la Fiducie à présenter le 29 août 2011 leurs offres respectives dans le cadre de l'option de rachat annuel, et à maintenir cette offre jusqu'au 31 août 2011. Habituellement, les

offres sont établies uniquement après la réalisation du processus de dépôt à la date de rachat annuel, soit lorsque toutes les valeurs sont établies pour Deutsche Bank et BNC. Étant donné que les offres pour le rachat annuel pour cette année seront faites sans bénéficiaire de cette information et qu'elles demeureront inchangées même si la conjoncture peut changer, il demeure entendu que les prix offerts peuvent tenir compte du risque de marché additionnel assumé par Deutsche Bank et BNC.

La Fiducie et Deutsche Bank ont également convenu que, sous réserve de certaines conditions, le montant de l'offre présentée à l'égard du contrat financier sera calculé selon des paramètres du marché prédéterminés (des informations sur l'incidence de variations des paramètres du marché sur le prix de rachat annuel sont fournies à l'annexe A des présentes). Compte tenu de ces paramètres, le prix de dénouement aurait été de 6,37 \$ au 5 août, tandis que le prix du marché était de 4,58 \$. Il pourrait y avoir un écart important entre ce prix de dénouement et le prix de dénouement réel devant être annoncé le 29 août. Du vendredi 12 août au vendredi 26 août, la Fiducie annoncera hebdomadairement dans un communiqué de presse le prix de dénouement indicatif à cette date calculé en fonction des conditions du marché à ce moment-là.

La Fiducie communiquera le prix de rachat annuel pour le rachat annuel 2011 dans un communiqué de presse le 29 août 2011. Le communiqué de presse sera également affiché sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web à l'adresse www.info.fbn.ca/trusts. Les porteurs de parts doivent savoir qu'entre le 29 août et le 31 août, une décision devra être prise quant au dépôt ou au retrait de leurs parts.

Heures prolongées pour le dépôt et le retrait. Dans le cadre de l'option de rachat annuel 2011, les porteurs de parts pourront déposer leurs parts pour rachat **jusqu'à 16 h HAE le 31 août 2011** (l'« **heure limite pour le dépôt ou le retrait** ») plutôt que le 3 août 2011. En outre, les porteurs de parts qui ont précédemment déposé leurs parts pour rachat pourront retirer leurs parts jusqu'à l'heure limite pour le dépôt ou le retrait.

Procédure de dépôt/de retrait

La procédure de dépôt/de retrait demeure inchangée.

Le porteur de parts qui souhaite déposer ses parts pour rachat doit faire en sorte qu'un courtier, une banque ou une autre institution financière qui adhère (un « adhérent CDS ») au système d'inscription en compte maintenu par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») remette à CDS (à son bureau dans les villes de Montréal (Québec) ou de Toronto (Ontario)), au nom du porteur de parts, un avis de rachat écrit au plus tard à l'heure limite pour le dépôt ou le retrait. Le porteur de parts qui souhaite faire racheter ses parts doit s'assurer que l'adhérent CDS reçoive des directives dans un délai suffisant avant l'heure limite pour le dépôt ou le retrait pour permettre à l'adhérent CDS de remettre un avis à CDS avant l'heure limite pour le dépôt ou le retrait. De la même façon, le porteur de parts qui a déposé ses parts pour rachat mais qui souhaite révoquer le dépôt de ces parts devrait veiller à ce qu'un adhérent CDS soit avisé de son intention de le faire dans un délai suffisant avant l'heure limite pour le dépôt ou le retrait afin que l'adhérent CDS avise CDS avant l'heure limite pour le dépôt ou le retrait. **Tout porteur de parts qui ne fait pas en sorte qu'un adhérent CDS dépose des parts avant l'heure limite pour le dépôt ou le retrait ne pourra pas faire racheter ces parts dans le cadre de l'option**

de rachat annuel 2011, et tout porteur de parts qui a déposé des parts pour rachat dans le cadre de l'option de rachat annuel 2011 et qui choisit de retirer ces parts par la suite doit prendre les mesures nécessaires avant l'heure limite pour le dépôt ou le retrait, sinon, ces parts seront rachetées au prix de rachat annuel.

Pour mettre en œuvre le processus de dépôt ou de retrait, les porteurs de parts devraient communiquer avec leur conseiller en placement.

La période séparant l'annonce du prix de rachat annuel pour le rachat annuel 2011 et l'heure limite fixée pour le dépôt de parts ou, le cas échéant, le retrait de parts déposées pour rachat antérieurement est très courte. En conséquence, les porteurs de parts doivent savoir qu'une décision devra être prise rapidement. Les porteurs de parts sont donc priés de consulter leurs conseillers en placement avant l'annonce du prix de rachat annuel 2011 et de tenir compte du communiqué de presse annonçant ce prix.

Aucune recommandation

Les conseils d'administration des fiduciaires de la Fiducie ne formulent aucune recommandation quant à savoir si un porteur de parts devrait continuer de détenir ses parts, les vendre sur le marché ou les déposer pour rachat aux termes du rachat annuel. Les porteurs de parts devraient prendre une décision après avoir consulté leurs propres conseillers financiers et leurs propres conseillers en fiscalité.

À propos de Global DIGIT

Global DIGIT procure une participation économique dans une tranche mezzanine de swaps sur défaillance de crédit à l'égard de portefeuilles constitués de positions corporatives synthétiques, de titres adossés à des créances hypothécaires, de titres adossés à des créances mobilières et de titres financiers structurés.

Annexe A

Sous réserve des conditions indiquées ci-après, l'offre présentée par Deutsche Bank sera ajustée en fonction de la variation d'un niveau prédéterminé d'un indice composé de deux indices de référence : l'indice CDX NA IG, série 9, 7 ans, tranche 3 % à 7 % (*CDX NA IG Series 9 7 year 3-7% tranche*) et l'indice iTraxx Europe, série 9, 7 ans, tranche 3 % à 6 % (*iTraxx Europe Series 9 7 year 3-6% tranche*). Les conditions sont les suivantes : 1) la variation de cet indice composé ne dépasse pas 7 % du niveau prédéterminé, et 2) avant 8 h, le 29 août 2011, il n'est survenu aucun événement de crédit relativement aux titres compris dans l'un des indices ou relativement aux entités de référence sous-jacentes au contrat financier. Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, l'offre présentée par Deutsche Bank ne sera pas fondée sur l'indice composé et, en conséquence, le prix offert sera calculé selon la procédure existante de rachat annuel. De plus, il n'y aura pas d'ajustement de l'offre, si un tel ajustement donnait lieu à une variation de moins de 2 % du prix offert calculé sur le niveau prédéterminé.

Si ces deux conditions sont respectées, l'offre présentée par Deutsche Bank donnerait lieu à un prix de dénouement compris approximativement entre 5,95 \$ et 7,50 \$, tel qu'il est indiqué dans le tableau suivant :

Variation du niveau prédéterminé de l'indice composé	Prix de dénouement approximatif*
Variation défavorable de 7 %	5,95 \$
Variation défavorable de 6 %	6,05 \$
Variation défavorable de 5 %	6,20 \$
Variation défavorable de 4 %	6,30 \$
Variation défavorable de 3 %	6,40 \$
Variation défavorable de 2 %	6,50 \$
Variation défavorable de 1 %	6,75 \$
Aucune variation	6,75 \$
Variation favorable de 1 %	6,75 \$
Variation favorable de 2 %	6,95 \$
Variation favorable de 3 %	7,05 \$
Variation favorable de 4 %	7,20 \$
Variation favorable de 5 %	7,30 \$
Variation favorable de 6 %	7,40 \$
Variation favorable de 7 %	7,50 \$

* En supposant que l'offre présentée par la Banque Nationale du Canada n'est pas modifiée de façon importante d'ici le 29 août 2011.